Nations Unies

A/HRC/34/NGO/14

Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Trente-quatrième session
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Exposé écrit* présenté par le Chant du Guépard dans le Désert, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[03 février 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-02165 (F)

1702165

Merci de recycler

Rapport sur les changements climatiques et violation des droits de l'Homme

Nécessité de considérer les principes des droits de l'Homme au cœur de l'élaboration des politiques internationales sur le changement climatique

HRC 34

Sans aucun doute le changement climatique et ses répercussions sur l'environnement (atteinte aux ressources naturelles, perte de productions agricoles, élévation du niveau de la mer, précipitations catastrophiques) menacent les fondamentaux de la qualité de la vie, leurs effets provoquent déjà l'altération de l'environnement, des pertes humaines, des migrations écologiques, l'insécurité et la dégradation des conditions de vie décente. Le droit à la vie est violé quand la terre est engloutie par les inondations, quand les sols sont appauvris par la sécheresse, quand les petits producteurs sont chassés de leurs terres, quand les récoltes sont détruites ou mauvaises à cause du climat, quand l'agriculture paysanne et familiale ne peut subsister etc. Bien que les chiffres dus catastrophes et dommages écologiques soient inquiétants, la communauté internationale est toujours indifférente et les traités internationaux ne peuvent toujours pas garantir les droits de l'Homme face à telles crises.

Quelques Chiffres sur l'impact du changement climatique sur les droits de l'Homme

Aujourd'hui, dans le monde, un nombre important de personnes sont confrontées à des dangers liés au climat: 344 millions exposés aux cyclones tropicaux; 521 millions exposés aux inondations; 130 millions exposés à la sécheresse; 2,3 millions exposés aux glissements de terrain. Et nous constatons qu'un grand nombre de ces populations sont situées dans les pays pauvres, et en monde rural. En effet le changement climatique et les conflits sont les deux principales causes de déplacements de populations. Certaines familles et communautés souffrent déjà de l'impact négatif du changement climatique et elles sont forcées de quitter leurs foyers pour recommencer une nouvelle vie ailleurs. Des millions de personnes supplémentaires risquent de faire face à des inondations provoquées par l'élévation du niveau des océans.

Selon les chiffres dévoilés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le nombre de morts dus essentiellement aux changements climatiques depuis les 30 dernières années s'élève à plus de 150000 par an, à travers le monde. Près de 90% des victimes sont originaires d'Asie et d'Afrique. A noter que ce chiffre ne tient pas compte des décès dus à la pollution atmosphérique;

Le programme des Nations Unies pour le Développement a également estimé que le nombre de personnes supplémentaires exposées en 2080 à des risques de famine pourrait atteindre 600 millions: deux fois le nombre de personnes vivant aujourd'hui dans des conditions de pauvreté en Afrique subsaharienne.

Parlons de l'Afrique où la diminution des terres arables, les saisons de croissance plus courtes, ainsi que les rendements de cultures décroissants, exacerberont encore plus la malnutrition. Dans certains pays, les rendements provenant des cultures sous-pluies pourraient diminuer de 50 % dès 2020.

Dans certains pays d'Asie, les pénuries d'eau et l'élévation des températures menaceront la sécurité alimentaire de plus en plus. Les rendements de cultures diminueront de 30 % en Asie centrale et méridionale d'ici 2050.

La fonte accélérée des glaciers de l'Himalaya, au rythme de 1 à 5 mètres par an, accentuera des problèmes écologiques déjà inquiétants dans le Nord de la Chine, en Inde et au Pakistan, en commençant par renforcer les inondations avant de réduire le débit de l'eau vers les principaux fleuves, éléments vitaux de l'irrigation.

En Amérique latine également, la fonte accélérée des glaciers tropicaux menacera l'approvisionnement en eau des populations urbaines, l'agriculture et la production d'hydroélectricité, en particulier dans la région des Andes. (selon PNUD).

Bref il y a en a beaucoup de documents et de preuves qui nous disent que le climat de notre planète change à une vitesse qui dépasse la plupart des prévisions scientifiques.

Ces dernières années, des millions de personnes ont été déracinées par des catastrophes naturelles, dont la plupart sont considérées comme résultant directement des changements climatiques. Des phénomènes climatiques brutaux - comme le cyclone Nargis en 2008, des inondations dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya en 2006 et la sécheresse qui a frappé l'Ethiopie dans les années 80 - peuvent traumatiser des populations entières et les laisser sans abri ni eau potable ni denrées de première nécessité.

Manque d'efforts de la communauté internationale en faveur des droits de l'Homme et de l'Environnement

La communauté internationale a confié au HCR une responsabilité dans les domaines de la protection et de l'assistance aux personnes qui sont déplacées de force et qui ne peuvent pas rentrer chez elles dans la sécurité. Bien que la majorité des personnes déplacées par les changements climatiques reste au sein même de leur pays, où les Etats ont clairement des responsabilités clairement définies, un soutien additionnel pourrait s'avérer nécessaire.

L'impact du changement climatique touche principalement les personnes déjà victimes de la pauvreté, de leurs origines ethniques et de leur situation géographique. Ce sont aussi celles qui ont historiquement le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre. En plus, des groupes humains sont plus menacés que d'autres, principalement les femmes contraintes à des tâches de survie les empêchant d'accéder à l'éducation, à la formation; les enfants qui subissent des conséquences négatives dans leur croissance du fait de la malnutrition, ou encore obligés de travailler très jeunes pour subvenir aux besoins de leur famille; partout où se produisent des inondations, les plus pauvres, les minorités et souvent les peuples autochtones sont les plus touchés par les conséquences des désastres climatiques.

Dans telles conditions, nous pensons que les principes en matière des droits de l'homme doivent être au cœur de l'élaboration des politiques internationales sur le changement climatique afin de mettre fin aux dégâts irréversibles de l'environnement menaçant le futur de l'être humain.

Il faut que la communauté internationale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme font en sorte d'attirer l'attention sur la problématique du changement climatique, notamment à travers des résolutions, des rapports, et diverses activités visant à promouvoir un niveau minimum des droits de l'homme.

Les États ont le devoir de prendre des mesures préventives et de mettre en place des procédures de sensibilisation et d'information du public en matière de catastrophes naturelles. La lutte contre la pollution atmosphérique, tant au niveau

national que planétaire, implique que tous les États définissent un cadre législatif développé en matière environnementale et prévoient des dispositions particulières (comme adaptation des équipements, fixation de seuils d'émission, règlementation palliative etc.).

Bref, la protection de l'environnement est rendue d'autant plus nécessaire que la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes sont les garants des ressources naturelles, de l'agriculture et de l'accès à l'eau ainsi que de la régulation du climat. En conséquence, l'institut CHEECO recommande solennellement à l'ONU:

1- d'inciter les Etats-membres à mettre en place des programmes capables d'assurer la sécurité et la durabilité environnementale;

2- d'appeler les Etats membres à appliquer les instruments juridiques existants auxquels ils sont parties;

3- de préconiser que le droit à un environnement sain soit officiellement reconnu comme un droit humain.